

DELIBERATION N° 83-3 DU 28 JANVIER 1983
PORTANT APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS
DES 26 OCTOBRE ET 9 DECEMBRE 1982

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve les procès-verbaux des réunions des 26 Octobre et 9 Décembre 1982 compte tenu des modifications annexées à la présente délibération.

LE SECRETAIRE
DIRECTEUR DE L'AGENCE



Claude LEFROU

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Lucien VOCHEL

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 83-3 DU 28 JANVIER 1983

MODIFICATIONS AUX PROCES-VERBAUX DES 26 OCTOBRE ET 9 DECEMBRE 1982

PROCES VERBAL DU 26 OCTOBRE 1982 :

A la page 13, §9, la deuxième phrase doit être remplacée par la phrase suivante :

"Elle a renvoyé devant le Conseil d'Administration la décision sur les trois postes et demi au titre des interventions ressource et du renforcement des secrétariats et a refusé toutes les autres créations de postes".

PROCES VERBAL DU 9 DECEMBRE 1982 :

- A la page 12, §3, la deuxième phrase doit être remplacée par la phrase suivante :

"A titre personnel (ce sujet n'ayant jamais été débattu par le personnel), il ne rejette pas à priori l'hypothèse d'une transformation des Agences en établissements publics inter-régionaux qui mérite d'être étudiée".

- A la même page, il doit être ajouté un avant dernier paragraphe ainsi conçu :

"M. MERILLON ajoute que les deux organisations syndicales présentes dans les Agences (FO et CFDT) se battent pour une bonne titularisation car les projets actuellement connus sont particulièrement inquiétants".

- A la page 13, §9, il faut lire "bas salaires" et non pas "bons salaires".

